

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

hât par surprise sous le joug d'une faction anarchique, la France entière rejeterait cette domination usurpée et se coaliserait contre l'ennemi commun.

Hier, l'Assemblée Nationale, réunie devant la grille du palais législatif, a passé la revue de ces gardes nationales départementales dont le nombre s'élevait à près de cent mille hommes.

La guerre civile dont Paris a été le théâtre, n'a heureusement eu de contre-coup dans aucune ville de la province à l'exception de Marseille.

Cette grande victoire obtenue, il restait à en savoir profiter et cette science, suivant moi, se résume en deux mots: sa faiblesse, ni excès.

Les chefs, fautesurs ou instigateurs de l'insurrection, et les soldats égarés qui y ont pris part, seront jugés par des conseils de guerre.

Les 9e et 12e légions de la garde nationale de Paris, qui si elles n'ont pas prêté assistance à la révolte, n'avaient rien fait pour la réprimer dans les faubourgs St. Antoine et St. Jacques, ont été dissoutes.

L'Assemblée a voté un projet de proclamation au peuple, rédigé, dit-on, par le général Cavaignac, et qui est la conclusion des inspirations qu'il avait trouvées dans l'honnêteté et la simplicité de son cœur de soldat.

M. Flocon, prenant la parole au nom du ministère, déclare que tous les membres de ce dernier avaient naguères résolu de se retirer avec la commission exécutive, qui les avait nommés, et qu'ils donnaient aujourd'hui suite à cette résolution.

Si le beau caractère déployé par le général Cavaignac pendant sa dictature du danger, ne se dément pas pendant les quelques mois de sa présidence ministérielle, on ne saurait douter qu'il soit nommé Président de la République aux premières élections.

F. GAILLARDET.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 21 JUILLET 1848.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

La Gazette de Montréal, dont depuis quelque temps nous avons eu à dire quelque chose, tient aujourd'hui à propos de la liberté de la presse le langage le plus extraordinaire et le plus inconcevable.

En vérité nous ne saurions concevoir la prétention de notre confrère de la Gazette. La presse maintenant ne pourra plus parler des verdicts des jurés; il va falloir qu'elle demeure baillonnée.

ne saurions admettre la justesse et la logique. Car par exemple dans les cas de M. McDonald le propriétaire du Transcript, il eût été fort curieux de voir la presse demeurer silencieuse devant le verdict qui condamnait un de ses membres.

Et la raison? Parce que, dit-elle, ces remarques et ces commentaires de la presse peuvent plus tard faire parjuré les jurés, parce qu'elles peuvent influencer les juges.

Nous aimons à croire que notre confrère n'avait pas intention de juger ainsi nos populations et nos juges; mais il ne saurait nier, que c'est là la conséquence de ce qu'il a dit.

Dans tous les cas, quelque soit le résultat du nouveau procès intenté à M. McDonald, et à M. Fleet (le rédacteur du Transcript), nous croyons que c'est une nouvelle raison qui doit engager la presse à demander au prochain parlement une loi pour la protéger d'avantage, et lui assurer ses droits.

LES PÊCHERIES.

Nous publions sur notre dernière page l'article du Journal de Québec au sujet des pêcheries du Golfe. Nous concoupons avec notre confrère dans ses remarques; seulement nous différons avec lui sur le moyen qu'il suggère pour la protection des pêcheries.

Aussi nous concluons à dire que les pêcheries du golfe doivent être protégées par les vaisseaux de la métropole et non pas par ceux qui pourraient équiper la province; et nous disons de plus que ce serait probablement à la législature à demander au Gouvernement Anglais de pourvoir à cet effet.

Nos lecteurs devront remarquer sur la première page et lire avec le plus grand intérêt la belle et longue lettre que M. Gaillardet vient d'adresser au Courrier des États-Unis, au sujet de l'insurrection à Paris.

Nous apprenons qu'hier Li. HIL les Juges de la Cour du Banc de la Reine ont donné jugement dans l'affaire de MM. McDonald et Fleet. M. McDonald demandait un nouveau procès dans l'affaire McGillivray contre McDonald, pour libel; mais la cour a décidé que £50 de dommages n'étaient pas des dommages assez excessifs pour justifier un nouveau procès.

Quant à la motion de M. Gagy pour envoyer en prison M. McDonald et Fleet, pour avoir publié au sujet du verdict quelques articles éditoriaux ou tirés d'autres journaux de la province, Li. HIL ont accordé une régle nisi pour, samedi. Nous ne ferons à ce sujet aucune remarque, attendant l'issue de l'affaire.

Quand il a fallu faire partir l'association (des établissements des townships) trois journaux français, y compris la Merveille, se sont ligés contre elle.

Le Canadien a reproduit ces lignes et a déclaré plus tard ne pouvoir en donner des preuves lui-même, vu qu'il n'avait pas par devant lui de faits particuliers les auteurs de l'écrit en question pourraient avoir.

le distinguer du petit public des treize. A présent, le Canadien qui a reproduit les preuves données par ce petit public, voudra-t-il bien nous dire, la main sur la conscience et au meilleur de son jugement, ce qu'il pense de la valeur de l'écrit intitulé "Le Canadien n'a pas reproduit de calomnies" et si réellement il admet que ces preuves justifient l'allégué que nous repoussons?

Nous en disons autant au Canadien, qui sans doute devra au moins dire oui ou non.

Bénédictio de 3 cloches à St. Martin, Ile-Jésus.

M. L'ÉVÊQUE. — Depuis longtemps il manquait aux belles tours de notre église, un jeu complet de cloches, capables de donner aux solennités religieuses, toute la pompe digne de la majesté de notre Dieu, trois fois saint.

Trois paroisses et trois marraines pris parmi les plus notables de la paroisse, occupèrent les premières places près des cloches, c'étaient M. Joseph Brien et son épouse, Louis Bélanger, écrivain, colonel de milice, et son épouse, et M. Félix Charron et son épouse.

Dans l'après-midi, tel qu'annoncé le matin Monseigneur de Montréal monta en chaire, et fit à un nombreux auditoire, une excellente instruction, où entre autres choses, s'étendit au long sur les grands bienfaits de la tempérance totale, et sur ceux non moins grands de la bonne éducation.

Enfin, grâce à l'activité qu'a déployée M. E. Pariseau, entrepreneur, les 3 cloches ont été montées le même jour, au haut des deux tours, assez tôt pour pouvoir être sonnées au départ de Mgr. qui a laissé cette paroisse, accompagné d'une garde d'honneur à cheval, et emportant avec lui les bénédictions des habitants de St. Martin, qui n'oublieront pas de si tôt le beau jour de fête, où aussi environ 110 enfants ont communie pour la première fois de la main de Monseigneur, qui, de suite leur a administré le sacrement de confirmation ainsi qu'à un grand nombre d'autres personnes.

St. Martin, ce 13 juillet 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VIII.

(Suite.)

75. Par ce qui a été dit jusqu'à présent, vous devez commencer à avoir quelque idée de l'église catholique comme l'entendent et la comprennent ses propres enfants.

Il en a toujours été ainsi dans l'église de Dieu, et cela pour la raison claire et fondamentale à laquelle j'ai eu recours plus d'une fois; l'ensemble de la doctrine chrétienne est un corps de faits révélés et confirmés par Notre Sauveur, attestés par l'église et par ses ministres qui en ont été chargés.

76. Dans l'organisation de l'église, notre Rédempteur n'a pas varié en principe de l'ordre établi par le ciel pour l'existence sociale et le bien-être du genre humain.

ville. De même le gouverneur dans l'état. Ainsi le Président comme chef et centre des États-Unis représente le pouvoir concentré de la confédération dans la forme essentielle à son unité.

77. Comme successeur d'un des apôtres, il est simplement évêque de Rome. Cependant, comme évêque n'était pas seulement un des docteurs, mais Pierre, supérieur et chef du corps apostolique, l'évêque de Rome a toujours aussi exercé les prérogatives de père commun et de primate universel de l'église catholique.

78. Nous voyons dans cette économie, la sagesse et la bonté de notre Divin Rédempteur. Car l'église reçoit par la une autorité suprême exercée sous l'ordre de Dieu et garantie par des promesses divines et infailibles.

79. Nous voyons dans cette économie, la sagesse et la bonté de notre Divin Rédempteur. Car l'église reçoit par la une autorité suprême exercée sous l'ordre de Dieu et garantie par des promesses divines et infailibles.

80. Nous voyons dans cette économie, la sagesse et la bonté de notre Divin Rédempteur. Car l'église reçoit par la une autorité suprême exercée sous l'ordre de Dieu et garantie par des promesses divines et infailibles.

FAITS DIVERS

MÉDAILLES.—Nous voyons, par le Transcript que les officiers, les sous-officiers et les soldats présents à certaines batailles durant la dernière guerre, pourront recevoir leurs médailles d'honneur dans le mois d'août prochain.

LAC ST. PIERRE.—Le conseil de ville de Montréal a présenté son adresse au sujet du lac St. Pierre.

M. le Maire et Messieurs: "C'est avec beaucoup de satisfaction que je reçois votre précieuse et intéressante adresse. Je conviens tout à fait de l'appréciation que vous faites des avantages naturels de la grande route de navigation intérieure par le fleuve St. Laurent; et vu les améliorations qui y ont été faites par l'ouverture de vos magnifiques canaux, je n'ai aucun doute que bientôt et sous un système libre et libéral des lois de navigation, on ne reconnaisse généralement et d'une manière pratique la supériorité de cette route sur toutes les autres; qui communiément de la mer à l'intérieur de l'Amérique du nord.

PÊCHERIES DU GOLFE.

Il y a longtemps que l'on a dit que la mine la plus féconde à exploiter par les habitants du pays, et celle qui serait pour nous une source immense et inépuisable de richesses, sont les pêcheries du golfe.

Quelles richesses ne peut-on pas tirer du golfe? Depuis la Pointe des Monts jusqu'aux Bancs Sablon, il y a deux cents lieues de côtes, toutes très poissonneuses.

Toutes ces goëlettes américaines sont de Boston, de Providence et des autres ports qui se trouvent sur les bords du Maine, du Massachusetts, du Rhode-Island.

Cet exposé nous expliquera comment les habitants du district de Gaspé, depuis la pointe Aliscou située à l'entrée de la Baie des Chaleurs, jusqu'au cap Rosier, qui ne forment pas la moitié de la population du comté de Dorchester, ont fourni pour l'exportation £85,000 de poisson dans l'année 1825.

Nous ne croyons pas que la vallée de la rivière Chambly, si fertile, ait fourni pour £40,000 de grains à l'exportation dans aucune année d'abondance.

Les Américains n'ont aucun droit de s'établir sur les côtes du Nord, comment se fait-il donc qu'on ait souffert un tel pillage? Le traité, si nous nous le rappelons bien ne leur permet de pêcher qu'en l'absence de sujets anglais.

Si les Canadiens n'exploitent pas cette source d'industrie pour leur propre compte, ils n'ont pas cessé d'y figurer, mais malheureusement d'une manière bien peu profitable.

Mais comment engager les capitalistes à se jeter dans cette voie nouvelle? Le moyen nous paraît facile. Assurons-les qu'ils pourront exploiter les pêches en sûreté. Armons une seule goëlette; qu'elle croise tout l'été sur les côtes.

Les deux seuls établissements de pêche qui soient sur la côte du Sud sont la maison Robin et la maison Louvain. Presque tous les pêcheurs de ces maisons sont des Canadiens.

En suggérant l'idée de faire naviguer un bâtiment armé dans le golfe, nous ne faisons que proposer ce qui a déjà été fait. Lord Sydenham avait fait armer le King's Fisher qui a été employé pendant six ans à la protection des pêches, et dont tous les armateurs regrettent encore l'absence.

Le même monsieur nous informe qu'un marchand de l'Ouest des Etats-Unis achetait récemment tout ce qu'il pouvait trouver à Québec de poisson de tout genre pour le transporter au milieu de ces vastes prairies, par la voie du Saint-Laurent.

Le même monsieur nous informe qu'un marchand de l'Ouest des Etats-Unis achetait récemment tout ce qu'il pouvait trouver à Québec de poisson de tout genre pour le transporter au milieu de ces vastes prairies, par la voie du Saint-Laurent.

A VENDRE

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances.

AVIS.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTICALE de nouveau 52 pratiques qui tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maricelle.

Les péages qui seront demandés, sont: 1) Pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.

J. F. LA ROCQUE, A. E. ARCHAMBAULT, P. U. ARCHAMBAULT, AMABLE ARCHAMBAULT, NARCISSE GALARNEAU, CYRILLE CHAPUT, JOSEPH PELLETIER, fils, CAMILLE ARCHAMBAULT, AGAPIT CHAPUT.

A VENDRE de gré à gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT situé au haut de la rue Sauguet, de 40 pieds de front sur 24 de profondeur; moitié française, avec une MAISON à Jeux côtés dessus construite.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE J. B. ROLLAND, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX, et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à des prix, bas, qui quo qu'il soit, a Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE

CHEZ MM. CHAPLEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

On annonçait à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux, aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, ou les progrès de la l'œuvre et de l'Argenture, surtout en ornements mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) de dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs.

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux).

ARGENTERIE DEGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs, Ciboules, Encensoirs, Barettes etc.

Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation, exprès et par leur propre compte, jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST-VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

LIVRES, PAMPHLETS, BILLET D'ENTERREMENT, CATALOGUES, BILLET D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES D'ADRESSE, POLICES D'ASSURANCE, TRAITE, CARTES DE VISITES, CONSAISEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VERTIBALE PORTRAIT DE S. S. PIE IX

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847. ET GRAYÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large. CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'Ecole italienne, est mise en vente chez les Soussignés.

CHAPLEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE

PAR LE R. P. CHINQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. MM. CHAPLEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâties dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens. 3. Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent, et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etale et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROYAL CHARRIERE, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—q1.

AVIS DES POSTES

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est formée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS, et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3. Chaque insertion subséquente, 0 0 1. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne; 0 0 1. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire, et ne sont pas remboursées. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire. Trois-Rivières, VAL-GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Orléans de l'Évêché, coin des rues Mignonne, et St. Denis. Propriétaires: J. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU.